

ITRF

Concours de recrutement et examens professionnels 2023 Ne pas laisser passer la date

Les inscriptions

- aux concours ITRF externes et internes de catégories A, B et C,
 - aux examens professionnels d'avancement de grade, Technicien de classe supérieure et Technicien de classe exceptionnelle, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - aux examens professionnels exceptionnels d'ASI organisés dans le cadre du repyramidage de la filière ITRF,
- se déroulent depuis le jeudi 30 mars 2023 et jusqu'au jeudi 27 avril 2023 midi (12H00, heure de Paris).

Cette campagne de recrutement se déroule dans un contexte où la Fonction publique de l'Etat a perdu 5844 agents en 2022. Mais, à qui la faute ? Si les concours et examens rencontrent de moins en moins de succès, cela en revient en tout premier lieu aux politiques publiques portées par les différents gouvernements depuis des années. A commencer par l'aspect salarial où, après dix ans de gel de la valeur du point d'indice qui a fait chuter drastiquement le pouvoir d'achat des fonctionnaires, les emplois publics offrent péniblement des salaires démarrant au Smic ou à peine au-dessus pour les trois catégories de fonctionnaires. Même la catégorie A, la plus élevée, démarre à peine 10% au-dessus du SMIC.

Sur le plan des carrières, même constat après l'application du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), rejeté par Force Ouvrière, qui a allongé la durée des carrières et ralentit considérablement les changements d'échelon.

La dégradation des conditions de travail liée aux suppressions de postes, aux sous-effectifs chroniques, aux restructurations permanentes et fermetures de services, n'incite pas à s'engager. Pas plus que la volonté réaffirmée du gouvernement de vouloir remettre en cause le code des pensions civiles et militaires, et donc le montant des pensions de retraite des fonctionnaires !

C'est la bataille en cours et on ne lâche pas !

Pour le SNFOLC il faut revaloriser le point d'indice à minima à hauteur de l'inflation et les carrières doivent également être rapidement améliorées en démarrant les premiers salaires à 120 % au-dessus du SMIC pour la catégorie C, 140 % pour la catégorie B et 160% pour la catégorie A.

Le SNFOLC vous communique ci-dessous les éléments pour vous permettre de vous inscrire aux concours et examens professionnels. Les rubriques contiennent à chaque fois des liens vers le site de l'enseignement supérieur et de la recherche (rubrique « *S'inscrire aux concours ITRF* ») et vers le service d'inscription.

CONCOURS ITRF EXTERNES ET INTERNES DE CATÉGORIE A

[Bulletin officiel](#)

[Consulter](#) la Liste des emplois offerts aux concours ITRF de catégorie A - 2023 (fichier de format xls)

[Accéder](#) au service d'inscription

CONCOURS ITRF EXTERNES ET INTERNES DE CATÉGORIES B ET C

[Bulletin officiel](#)

Les concours de recherche et de formation d'accès à ces corps sont organisés par :

- les académies de métropole ;
- les départements d'outre-mer, et collectivités d'outre-mer le cas échéant.

En cas de réussite à un tel concours, vous serez donc affecté(e) dans l'académie au titre de laquelle le concours a été organisé.

[Consulter](#) la Liste des emplois offerts aux concours ITRF de catégorie B - 2023 (fichier de format xls)

[Consulter](#) la Liste des emplois offerts aux concours ITRF de catégorie C - 2023 (fichier de format xls)

[Accéder](#) au service d'inscription

EXAMENS PROFESSIONNELS D'AVANCEMENT DE GRADE DES ITRF

● EXAMENS PROFESSIONNELS D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATRF P2

Les candidats s'inscrivent en retournant aux centres organisateurs correspondant par voie postale - en recommandé simple - les dossiers d'inscriptions personnalisés qu'ils ont obtenus suite à leur inscription sur le service en ligne à l'adresse figurant sur la première page des dossiers de candidature. La date limite d'envoi est fixée au 27 avril 2023, cachet de la poste faisant foi.

[Accéder](#) au service d'inscription

● EXAMENS PROFESSIONNELS D'AVANCEMENT AU GRADE DE TRF CLASSE EXCEPTIONNELLE ET DE TRF DE CLASSE SUPÉRIEURE

Le retour des dossiers de candidature est totalement dématérialisé. Aucun envoi postal ne sera accepté. La validation du dossier d'inscription devra avoir été effectuée au plus tard le 27 avril 2023 à 11h59.

Les épreuves de l'examen professionnel d'avancement au grade de Technicien de classe supérieure auront lieu du 11 au 15 septembre 2023 et du 18 au 22 septembre 2023.

Les épreuves de l'examen professionnel d'avancement au grade de Technicien de classe exceptionnelle auront lieu du 19 au 23 juin 2023.

[Accéder](#) au service d'inscription

RECRUTEMENTS ITRF EXCEPTIONNELS (REPYRAMIDAGE ITRF)

Le ministère de l'enseignement supérieur met en œuvre depuis 2022 un plan de repyramidage de la filière ITRF. Mais les emplois du second degré ne sont pas concernés par ce repyramidage, qui prévoit des recrutements dans le supérieur par voie de liste d'aptitude exceptionnelle en catégorie A et B.

La liste d'aptitude exceptionnelle d'accès au corps des TECH s'effectue hors de l'application WebITRF, il faut candidater directement auprès du service RH des établissements du supérieur ! Autant dire que la porte est fermée et verrouillée pour les ATRF du second degré !

Concernant les examens professionnels exceptionnels pour l'accès au corps des ASI, attention, la promotion par cette voie entrainera une mutation et une affectation dans les structures relevant du ministère de l'Enseignement supérieur.

[Consulter](#) la Liste des emplois offerts aux examens pro. exceptionnels d'assistant ingénieur - 2023 (fichier de format XLSX)

Les candidats s'inscrivent exclusivement depuis l'application WebITRF.

Le SNFOLC dénonce l'exclusion des personnels du second degré de la filière ITRF de ce plan de repyramidage, validé par l'UNSA, la CFDT et le SNPTES !

